



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'augmentation de 5 EPT au maximum pour le soutien aux services

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Situation et motif de la demande

Lors de la fusion, au 1^{er} janvier 2018, nous avons repris l'ensemble des EPT disponibles dans les anciennes communes et réparti les tâches entre les collaborateur-trice-s des services.

Avec le temps et quelques réflexions, parfois avec le concours de la commission des finances, nous avons évalué les manques de ressources dans certains services et ajusté au besoin les attributions de taux d'activité entre les services.

Par la suite, nous avons sollicité de cas en cas une augmentation de poste de manière ciblée, notamment lors de l'engagement d'un ingénieur communal ou l'engagement de personnel pour les structures d'accueil, en fonction de la demande.

Actuellement, nous disposons de 66,40 EPT pour un total de 88 collaborateur-trice-s. Nous comptons par ailleurs 2 personnes qui s'occupent d'enfants à besoins spécifiques et 15 personnes en formation.

Force est de constater que malgré les dispositions prises pour réorganiser au mieux les services communaux, nous manquons de ressources pour faire face à nos responsabilités et servir les prestations qui nous incombent légalement, et ceci dans plusieurs services.

En effet, certains services ne sont pas suffisamment dotés en personnel pour effectuer les tâches courantes et certains dicastères ne disposent tout simplement d'aucun personnel.

Par ailleurs, nous devrions pouvoir améliorer ou développer notre action dans certaines politiques publiques afin de répondre à la demande et nous positionner en matière d'attractivité.

Il faut enfin constater quelques grands changements depuis la fusion dans plusieurs domaines d'activité avec de nouvelles exigences légales et/ou des reports de charges de travail de l'État vers les communes.

Ces différents éléments sont détaillés dans le présent rapport qui sollicite une augmentation de la dotation en personnel de 5 EPT avec l'approbation de votre autorité.

Le rapport du Conseil communal au Conseil général du 15 novembre 2021 démontrait, en parallèle de la demande d'augmentation du taux d'activité du Conseil communal, le manque de ressources dans plusieurs dicastères.

2. Méthode d'analyse

Avant de proposer cette démarche d'augmentation de la dotation du personnel, nous avons envisagé, depuis le 1^{er} janvier 2018, les différentes possibilités et utilisé la marge de manœuvre à notre disposition afin de trouver des solutions, de cas en cas, pour les services en manque de ressources. Nous avons notamment :

- ajusté les taux d'activité entre les services en fonction des besoins ;
- engagé des ressources de manière provisoire là où elles étaient nécessaires pour des tâches ponctuelles ;
- demandé à votre autorité les EPT nécessaires pour augmenter la dotation en personnel pour remplir les missions des services communaux ;
- priorisé les actions et prestations des services lors de situations ponctuelles difficiles ;
- examiné les possibilités de collaboration et de coordination entre les services pour améliorer l'efficacité ;
- apporté un soutien aux collaboratrices et collaborateurs, notamment par de la formation continue.

Notre autorité a renoncé l'an dernier à solliciter une augmentation de la dotation en personnel avant d'avoir évalué les raisons du manque de ressources dans les services. Il s'agissait en particulier de vérifier que :

- le déficit en ressources était structurel et non ponctuel ;
- toutes les tâches et prestations servies incombait aux services communaux, ceci au regard des bases légales ;
- la répartition du travail au sein des services et entre les services était équitable en fonction de la charge ;
- les raisons du manque de ressources étaient identifiées ;
- l'augmentation de la dotation en personnel résoudrait la situation.

L'évaluation réalisée avec la collaboration des cadres de la commune a permis de recenser les diverses raisons qui démontrent une surcharge de travail structurelle et nécessitent un appui avec des ressources supplémentaires.

Certaines tâches, faisant partie des missions de la commune et auxquelles elle doit répondre, doivent être attribuées à un service, existant ou nouveau, ce qui va par ailleurs alourdir la charge de travail de certains services.

Parallèlement, nous avons revu l'organigramme général et celui de chaque service et prévu l'ajustement des cahiers des charges qui ont évolué dans tous les secteurs de l'administration.

3. Besoins en personnel

Les raisons qui motivent nos réflexions et demandes en matière de ressources humaines sont de différents ordres et peuvent être explicitées de la manière suivante :

- avant la fusion, une bonne partie des conseiller·ère·s communaux·ales (au nombre de 28) des anciennes communes effectuaient des tâches opérationnelles. Celles-ci ont été reprises par les services ou données en mandat ;
- ces mandats, et d'autres, confiés à certains corps de métiers ou à des agriculteurs, ont été ou sont en passe de revenir aux services communaux ;
- les prestations ont été harmonisées dans les villages afin de garantir un traitement identique, ce qui nécessite l'engagement de ressources ;
- les législations ont évolué avec des exigences qui demandent un investissement en temps considérable (loi sur l'aménagement du territoire – protection de l'environnement – mobilité – loi sur la transparence – loi sur les finances – etc...) ;
- des commissions intercommunales ont parallèlement été créées pour répondre à ces exigences et nécessitent l'appui des services ;
- les reports de charges de l'État ne sont pas uniquement d'ordre financier mais touchent également le fonctionnement et les missions des services ; c'est le cas par exemple avec

la reprise de certaines routes par la commune pour la voirie, des commandements de payer par la sécurité publique ;

- les besoins sont en constante évolution avec les récents développements (Covid-19 – énergie – jeunesse) ;
- la communication est un domaine en constante évolution qui requiert passablement d'énergie et de temps ;
- l'attractivité résidentielle est un facteur qu'il faut prendre en compte dans divers secteurs, comme l'économie, le tourisme, l'énergie et à nouveau la communication ;
- plusieurs services sont particulièrement chargés ou beaucoup trop chargés et nous ne pouvons pas laisser en souffrance nos collaborateurs. Il nous incombe, en tant qu'employeur, de veiller à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs.

4. Détail des besoins

Nous avons évalué les éventuels manques de ressources au sein des services en fonction des prestations qu'ils doivent servir légalement, en regard du soutien que nous devrions apporter à la population et aux autres acteurs publics, comme les entreprises et les sociétés locales. Il est également question d'attractivité résidentielle ou économique qui nécessitent également des ressources complémentaires.

Afin de renforcer les services et de pouvoir assumer l'ensemble des prestations, nous demandons en tout 5 EPT supplémentaires.

Plus pratiquement, l'attribution des ressources serait la suivante :

- pour le site de Bevaix, 3,1 EPT au total à répartir pour appuyer le Service technique, le Service des bâtiments, le Service de l'aménagement du territoire pour les permis de construire et la mobilité et enfin le domaine de l'énergie ;
- pour le site de Saint-Aubin-Sauges, 1,5 EPT au total à répartir pour l'économie, le Service des sports – loisirs – culture, la Sécurité publique et le port, le Service des ressources humaines et le suivi des archives.

4.1 Site de Bevaix

D'emblée, nous devons préciser que nous nécessitons des ressources supplémentaires au niveau administratif, technique et également sur le terrain.

Actuellement, nous disposons uniquement de 0,25 EPT pour l'administration des bâtiments et domaines, ce qui est largement insuffisant au vu des projets en cours. Les heures supplémentaires sont conséquentes.

Au Service de l'aménagement du territoire, les dossiers importants en cours mobilisent le Service. Le retard est important au niveau du traitement des dossiers de permis de construire et des réponses aux sollicitations.

Certaines tâches opérationnelles actuellement effectuées par les chefs de dicastères ou responsables de services doivent être réalisées par du personnel technique ou administratif, ce qui provoque un report des tâches en cascade.

Concrètement au niveau du Service technique, des projets reportés ou planifiés importants doivent impérativement être menés ces prochaines années. Il s'agit en particulier de :

- la mise à jour des données des infrastructures d'eau potable (sécurité, SCI) ;
- le concept d'attribution des marchés et mandats ;
- la création d'un règlement unifié de l'eau potable ;
- la création d'un règlement unifié des eaux usées et eaux claires ;
- le plan d'entretien des conduites eaux usées et eaux claires ;
- le contrôle des cours d'eau et prévention des risques liés aux dangers naturels ;
- l'inventaire et mise à jour de l'éclairage public ;
- le projet de désaffectation du cimetière ;

- l'inventaire des ouvrages d'art et des ouvrages de protection ;
- l'optimisation de la gestion des finances (suivi des projets d'investissement notamment) ;
- l'organisation de la gestion électronique des données.

Cette liste n'est toutefois pas exhaustive.

Nous pouvons encore relever que le territoire de La Grande Béroche est particulièrement vaste et que les équipes de terrain ne sont pas bien dotées en ressources en regard d'autres communes. Les infrastructures routières et souterraines sont également importantes et nécessitent un suivi et un contrôle régulier.

Finalement, de nombreux projets d'investissement ont été votés ou seront proposés à votre autorité ces prochaines années. Ils nécessitent beaucoup de préparation avant la présentation et après acceptation, pour leur réalisation. On peut citer en exemple la problématique des STEP.

Voici un tableau récapitulatif des EPT pour le site de Bevaix en fonction des besoins identifiés :

Service	Poste	EPT	Besoins
Service technique - Service des bâtiments	Terrain	1	Entretien des fontaines - nettoyage des réservoirs - gestion des déchets, tri, ramassage y compris déchets verts - entretien des routes - entretien du cimetière - entretien des bâtiments et des espaces publics, places de jeux - reprise de mandats externes
Service technique	Administratif	0.4	Facturation de l'eau - gestion financière - suivi de projets - amélioration des délais de réponses - soutien aux unités de terrain - gestion horaires - planification équipes - permanence pas assurée
Service des bâtiments	Administratif	0.4	Suivi des baux à loyer, domaines - suivi financier et administratif des projets - amélioration des délais de traitement - facturation - permanence pas assurée
AT, urbanisme	Administratif - technique	0.9	Manque de ressources pour le traitement des permis de construire - amélioration des délais de traitements - permanence pas assurée - projets mobilité à développer - évolution technique et report de charges
Énergie	Administratif - technique	0.4	Suivi des projets « énergie » au niveau administratif et financier - concept d'attribution des subventions - attribution des subventions - dossiers techniques panneaux solaires - photovoltaïques et chauffage

4.2 Site de Saint-Aubin-Sauges

Pour le site de Saint-Aubin-Sauges, nous avons particulièrement besoin d'appui dans quelques services, notamment au niveau de l'administration de la Sécurité publique où de nombreuses heures supplémentaires sont effectuées pour compenser le manque de ressources.

Par ailleurs, les postes partagés sur plusieurs services, notamment Sécurité publique et Sports – loisirs – culture, sont compliqués à gérer au niveau de l'organisation. Il s'agit d'affecter des ressources aux services pour assurer leur gestion autonome et leur permettre de servir les prestations qui leur incombent légalement. Il s'agit de métiers et de compétences particulières.

Au niveau de l'économie, nous n'avons actuellement aucune ressource pour nous occuper de ce secteur. Nous devons être disponibles et entretenir des contacts réguliers avec les entrepreneurs, entreprises et commerçants de la commune.

Voici un tableau récapitulatif des EPT pour le site de Saint-Aubin-Sauges en fonction des besoins identifiés :

Service	Poste	EPT	Besoins
Sécurité publique - port	Administratif	0.3	Amélioration des délais de traitement - commandement de payer - suivi de projets - fonctionnement du Service sans heures supplémentaires
Sports – loisirs – culture	Administratif	0.3	Manifestations communales diverses, fête du 1 ^{er} août, relations avec les sociétés locales et manifestations - gestion du calendrier - contrôle et attribution des subventions communales - réseau cantonal - développement d'offres pour la culture
Archives	Administratif	0.2	Actuellement un mandat est confié pour le tri des archives des anciennes communes pour CHF 92'000.- par année - aucun personnel communal pour la gestion courante des archives - nous sommes tenus par la législation d'organiser le suivi des archives
Ressources humaines	Administratif	0.2	Suivi des 18 personnes en formation - gestion des salaires et cotisations - processus d'engagement - autonomie du service des RH - soutien aux services
Économie	Administratif	0.5	Relation avec les entreprises, visites - relations avec les commerçants - organisation d'évènements - développement d'un concept d'attractivité - mesures de soutien à l'économie locale

4.3 Heures supplémentaires

Pour compenser le manque de ressources, le personnel communal effectue passablement d'heures supplémentaire depuis le début de la fusion. Nous pouvons donc dire que ces heures ne sont pas effectuées ponctuellement mais régulièrement. En vertu des dispositions du MCH2, celles-ci sont provisionnées en fin d'année. Au 31 décembre 2021, le montant provisionné est de CHF 223'165.80.

4.4 Suivi des projets

Comme nous l'avons relevé plus haut, les projets à suivre, qu'ils soient réalisés dans le cadre du fonctionnement ou des investissements, sont nombreux. Au budget 2022, ce sont 50 « petits crédits » qui ont été votés, en vrac, en plus des crédits d'investissement importants acceptés par votre autorité durant l'année.

Les projets nécessitent une importante préparation avant leur présentation pour l'acceptation du crédit et une grande implication pour leur réalisation, le suivi et le contrôle après la votation. Plusieurs projets d'importance sont en cours et d'autres suivront ces prochaines années.

5. Soutien aux autorités législatives

En parallèle, suite aux questions et demandes parvenues relatives aux séances de commissions et en regard de la loi sur la protection des données, nous vous soumettons une demande complémentaire de 0,4 EPT pour le soutien aux autorités.

En effet, si la manière de publier les séances du Conseil général est simple, la mise à disposition de documents sur le site internet peut se révéler problématique, notamment certaines correspondances qui sont annexées au procès-verbal.

Dans ce cadre, un outil avec accès sécurisé pourrait être mis à disposition pour la gestion des séances du Conseil général. Cela nécessiterait un accès personnel pour chaque membre du Conseil général ou membre d'une commission.

Cet outil est déjà utilisé par le Conseil communal pour la gestion de ses séances et par la commission d'urbanisme. Il permet de créer un espace pour les séances et de proposer un ordre du jour avec les documents y relatif. Il peut également servir de plateforme d'échange de documents.

Évidemment, la gestion de ce programme avec tout ce qu'il implique, notamment la gestion des accès, la création et la mise à jour des séances, le dépôt de documents sur la plateforme et les autres attributions qui pourraient être données à l'administration, représente une charge de travail conséquente.

Il s'agirait d'appuyer le soutien aux autorités législatives et d'apporter pour cela des ressources complémentaires à la chancellerie par une dotation de 0,4 EPT.

6. Aspects financiers

La charge supplémentaire relative à l'engagement de 4,6 EPT serait de CHF 442'000.-, toutes charges comprises. Le complément relatif au soutien des autorités de 0,4 EPT représente quant à lui la somme de CHF 30'000.-, portant le montant total des 5 EPT à CHF 472'000.-.

Une part de la charge est engagée sur des chapitres autofinancés (eau et épuration), ceci pour un montant de CHF 142'000.- environ. Ainsi, avec une augmentation de la dotation en personnel de 5 EPT, la charge supplémentaire du compte de fonctionnement serait de CHF 332'000.-.

Le développement de l'outil « ECHO » pour le soutien aux autorités serait unique et représenterait un coût de CHF 2'560.-.

7. Conclusion

Afin de consolider l'effectif des services, de prendre en compte les domaines qui ne sont actuellement pas dotés en personnel ainsi que pour apporter un soutien aux autorités législatives, nous vous demandons d'accepter l'arrêté qui vous est proposé.

Les 5 EPT seront répartis entre les différents dicastères selon les tableaux présentés. Les postes de travail seront mis au concours à l'issue du délai référendaire en cas d'acceptation de votre autorité.

La commission des finances a été consultée sur ces propositions lors de sa séance du 24 octobre 2022 et a donné un préavis majoritairement favorable.

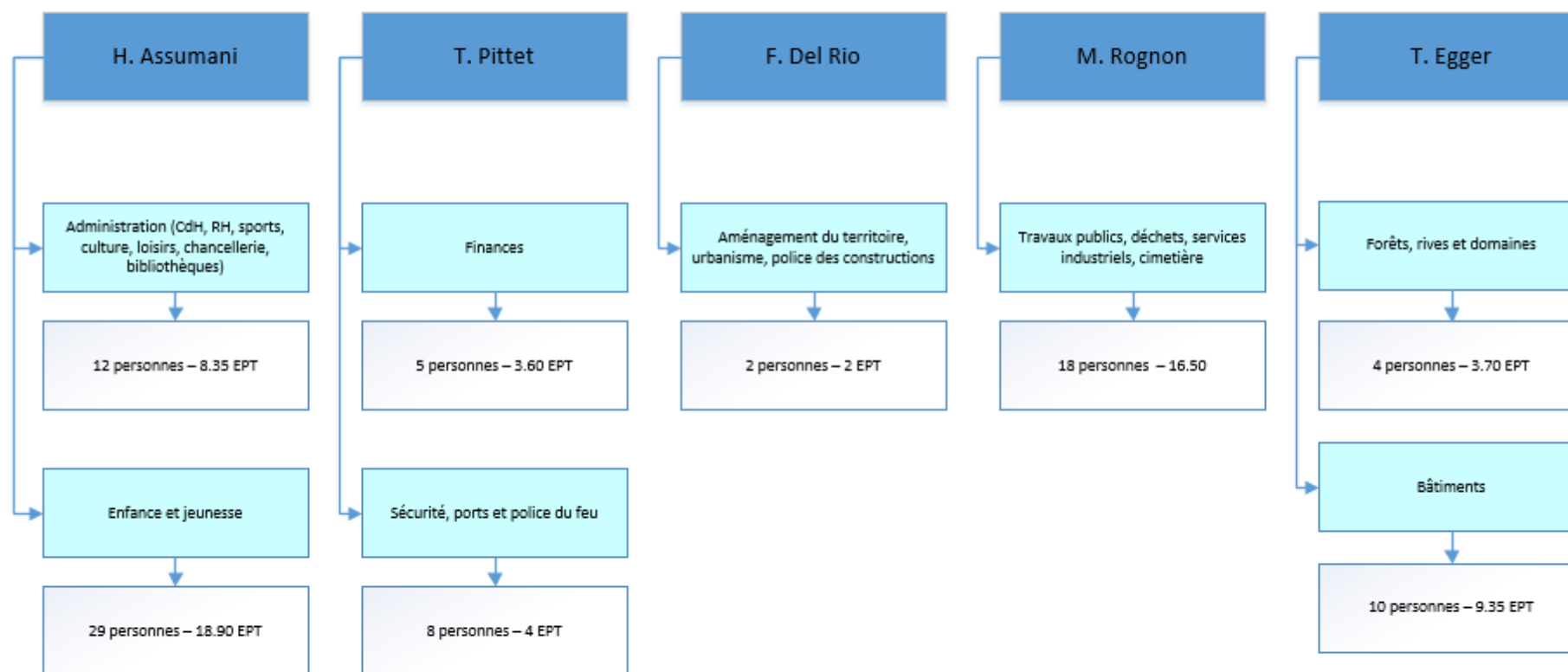
En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 26 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Maxime Rognon Hassan Assumani

Annexe : Organigramme général

Organigramme général par chef de dicastère



66.40 EPT, 88 collaborateurs-trices



Arrêté relatif à une demande d'augmentation de 5 EPT au maximum pour le soutien aux services

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu l'art. 29 al. 5 lettre d) du règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 26 octobre 2022 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation du personnel communal de 5 postes équivalent plein temps.
- Art. 2 :** Les attributions de ces nouveaux postes seront définies par un cahier des charges établi avant les mises au concours.
- Art. 3 :** Le Conseil communal fixe les conditions d'engagement.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser Le secrétaire,
Jean Fehlbaum